

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 1^{er} juillet à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Jean-Jacques MARTEIL à M. Jacques GREVES
Mme Annaïg MESTRIC à Mme Arlette BUZARE
M. Lucien MONNERIE à Mme Marylise FOIDART
M. Hugues DEVAUX MARKOV à M. Georges THIERY
M. Patrick GUILBAUDEAU à M. Joël DANIEL

Absent (s) :

Mme Mégane PROUTEAU

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation 24 juin 2021
Date de l'affichage 24 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice 33
Nombre de présents 27
Nombre de votants 32

2021 80 Tarifs Vac'Actives 2021/2022

Rapporteur : J. Grévès

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants à compter de la rentrée 2021, identiques à ceux de l'année scolaire précédente :

Tarifs 2021/2022			
Type de tarif	Tarif Vac'Actives vacances ticket à l'activité en €	Tarif Vac'Actives pass semaine vacances en €	Tarif mercredi en €
Tranche n°1	3,62	9,28	1,89
Tranche n°2	4,03	10,15	2,09

Tranche n°3	4,20	10,61	2,17
Tranche n°4	4,39	11,07	2,24
Tranche n°5	4,59	11,68	2,35
Tranche n°6	5,93	15,00	3,00

Par ailleurs, le service Vac'Actives, consommé sans réservation préalable se verra appliquer une pénalité de 30 % du tarif de la tranche.

- Rappel du quotient familial

1/12ème des revenus annuels (année N-2) + prestations familiales du mois de la demande
QF= -----

2 + 1/2 par enfant à charge + 1/2 pour les familles de 3 enfants et plus

- Rappel des tranches

Tranche 1 : $0 \leq QF \leq 600$

Tranche 2 : $601 < QF \leq 800$

Tranche 3 : $801 < QF \leq 1100$

Tranche 4 : $1101 < QF \leq 1600$

Tranche 5 : $QF > 1600$

Tranche 6 : enfants extérieurs

Enfin, le service réservé mais non consommé sera facturé sans majoration à défaut de production de justificatif et après décision de l'autorité territoriale.

Il est proposé de valider l'ensemble des tarifs 2021/2022 en maintenant ceux appliqués en 2020/2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Education jeunesse et sports du 14 juin 2021,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 23 juin 2021,

ADOPTE les tarifs présentés ci-dessus à compter de la rentrée 2021 pour l'année 2021/2022, identiques aux tarifs de l'année scolaire précédente.

DIT que le service Vac'Actives, consommé sans réservation préalable se verra appliquer une pénalité de 30 % du tarif de la tranche.

DIT que le service réservé mais non consommé sera facturé sans majoration à défaut de production de justificatif et après décision de l'autorité territoriale

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Guidel, le 2 juillet 2021
Le Maire,
Joël DANIEL

